



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2021-10

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2021-10-07-00001 - ARRÊTÉ N°DOS-2021/3899?? portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT??(75007 Paris) (2 pages) Page 3

IDF-2021-10-07-00002 - ARRÊTÉ N°DOS-2021/3900?? portant changement de gérance et de forme juridique?? de la SAS LES AMBULANCES RAPIDES??(75020 Paris) (2 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-07-00001

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3899
portant changement de gérance de la SARL
AMBULANCES DAVOUT
(75007 Paris)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3899

portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT

(75007 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 1995 portant agrément sous le n° 95.1 de la SARL AMBULANCES DAVOUT, sise 104 boulevard Davout à Paris (75020) dont le gérant est Monsieur Eric BRUN ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 27 octobre 1997 portant sur le changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT dont le nouveau gérant est Monsieur Yves le QUINTREC ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 20 juillet 1999 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL AMBULANCES DAVOUT dont la nouvelle adresse est 6 rue Valadon à Paris (75007) ;

VU l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 27 avril 2000 portant sur le changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT dont le nouveau gérant est Monsieur Jean-Marc FALSON ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Messieurs Jean-Marc FALSON et Gurkan YILMAZ relatif au changement de gérance de la SARL AMBULANCES DAVOUT ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Messieurs Jean-Marc FALSON et Gurkan YILMAZ sont nommés gérants de la SARL AMBULANCES DAVOUT, sise 6 rue Valadon à Paris 75007 à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-07-00002

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3900
portant changement de gérance et de forme
juridique
de la SAS LES AMBULANCES RAPIDES
(75020 Paris)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3900

portant changement de gérance et de forme juridique

de la SAS LES AMBULANCES RAPIDES

(75020 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 1976 portant agrément sous le n° 76-3 de la S.A. LES AMBULANCES RAPIDES, sise 7 rue Liancourt à Paris (75014) dont le Président Directeur Général est Monsieur Charles LETROSNE ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 21 octobre 1996 portant sur le changement de gérance et de forme juridique de la SARL LES AMBULANCES RAPIDES dont le nouveau gérant est Monsieur Jean-Marc FALSON ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification en date du 31 juillet 1998 portant sur le changement d'adresse du siège social de la SARL LES AMBULANCES RAPIDES dont la nouvelle adresse est 133 rue des Pyrénées à Paris (75020) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Gurkan YILMAZ relatif au changement de présidence de la SAS LES AMBULANCES RAPIDES ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Gurkan YILMAZ relatif au changement de forme juridique de la SAS LES AMBULANCES RAPIDES ;

CONSIDERANT la conformité des dossiers changement de forme juridique et de présidence aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL LES AMBULANCES RAPIDES sise 133 rue des Pyrénées à Paris (75020) devient la SAS LES AMBULANCES RAPIDES dont le président est Monsieur Gurkan YILMAZ.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE